

S.A.S. au capital de 400 000 €

Date : 29/02/2020

Mairie MAIRIE D'AUSSAC-VADALLE

Client:2135 / Compte:0102164  
Vendeur: Non défini

61, rue de la République

16560 AUSSAC VADALLE



## FACTURE 000T020006

*Les prix sont édités en Euros.*

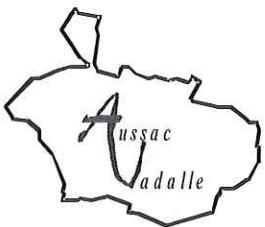
Référence	Désignation	Qté	Prix HT			Montant	Fa/Tva
Débit n° 300T020056 du 20/02/2020							
Préparateur :							
Mécanicien: PAILLOUX PATRICE							
Descriptif : 00002 - Travail hors concession							
Changez sonde de pression d'huile							
Début des travaux : 20/02/2020							
Fin des travaux : 20/02/2020							
81867735	ENSEMBLE COMMUTATEUR	1,00	115,00			115,00	PI 1
MO	Main d'oeuvre	1,00	52,00			52,00	MO 1
DV4	Déplacement camionnette Zone 4	1,00	30,00			30,00	MO 1
PF	Recyclage, petites fournitures		2,71			2,71	PI 1
*** Sous-total débit ***						199,71	*****
En cas de dépassement d'échéance, application d'une indemnité forfaitaire de compensation des frais de recouvrement de 40 euros.							
Marchandises vendues avec Réserve de propriété conformément à la loi du 12 mai 1980.							
En cas de dépassement d'échéance, application d'une indemnité forfaitaire de compensation des frais de recouvrement de 40 euros.							

HT	PORT	Base TVA	T	Taux	TVA	TTC
199,71		199,71	1	20,00	39,94	239,65
					Total TTC en Euro	239,65
					Net à Payer en Euro	239,65

R.N. 141 - 16260 CHASSENEUIL-SUR-BONNIEURE  
Tél. 05 45 39 63 01 - Fax 05 45 22 54 87

Client	2135	0102164
Fac	000T020006	29/02/2020
MONTANT	239,65	EUR





## Certificat administratif

### Validation de l'Intervention

Facture concernée N° 000T020006 du 29/02/20 émise par la SAS LATHIERE pour un montant de 239.65 € pour remplacement de la sonde de pression d'huile.

Réception de l'intervention : Les travaux ont été réalisés le 20/02/20 sans résultat significatif. En effet la sonde de pression d'huile qui a été remplacée ne fonctionnait pas. Le défaut d'alarme pression restait allumé.

A plusieurs reprises j'ai sollicité la SAS LATHIERE pour achever l'intervention afin que la sonde fonctionne normalement.

Nous avons été contraint d'utiliser dans ces conditions le tracteur au vu de l'impérieuse nécessité d'entretenir la voirie de la commune.

L'agent Communal, Monsieur Pascal Lalut, a déclaré au Maire le 15 mai qu'il avait constaté que le voyant d'alarme s'était éteint.

Considérant la nécessité de clore cette facturation, je réceptionne les travaux de réparation qui ont été effectués à compter de ce jour.

Je propose à Monsieur le Maire de mettre en paiement la facture concernée et de considérer un futur défaut de la sonde comme une autre panne.

A Aussac-Vadalle, Le 15 mai 2020

L'adjoint en charge de la voirie et des matériels roulants

Damien Chambre

